

<p>விண் பொய்த்தால் மண் பொய்க்கும்</p>	<p style="text-align: center;">Lettre du CERCLE CULTUREL DES PONDICHERIENS ***** புதுச்சேரியர் கலை மன்ற மடல்</p> <p style="text-align: center;">Rédaction : M.Gobalakichenane, 22, Villa Boissière, 91400 - Orsay, France Email: ggobal@yahoo.com</p>	<p style="text-align: center;">ISSN 1273-1048 No. 41 Septembre 2003</p> <p style="text-align: center;">Organe de Liaison des Ressortissants de l'Inde ex- française : Pondichéry, Karikal, Mahé, Yanaon (et Chandernagor)</p>
---	---	---

Les Chansons Folkloriques de Pondichéry புதுச்சேரி நாட்டுப்புறப் பாடல்கள்

Dans tous les pays, on trouve de nombreux charmants chants populaires, amusants, nostalgiques, moralisateurs et autres constituant l'une de leurs richesses culturelles. Après l'indépendance de l'Inde en 1947, on voit naître au Tamijnadou un grand intérêt pour ces chants, évoqués dans les revues, à la radio et au cinéma. Plus tard, des essais d'études sociales (N.Vanamamalai, M.Varadarajan, S.Annakamu, A.Ajagappan,...) et même des éditions d'audiocassettes et vidéocassettes leur ont été consacrés.

Une ancienne élève du Lycée Français de Pondichéry, S.Madanacallyany, devenue là-bas même plus tard Professeur de Tamoul, a eu l'excellente idée de commencer à rassembler, dans les années 1950-60, les chansons folkloriques tamoules des régions ex-françaises qui parfois sont les mêmes que dans l'Etat voisin tamoul.

« On chante aussi en travaillant : sur les chantiers, dans les ports, dans les fermes et les maisons, dans les champs ; hommes et femmes, seuls ou en groupe, chantent pour rythmer leur travail ou alléger leur peine ou pour oublier leurs soucis, mais aussi pour dire leur joie de vivre. A travers champs et plantations, leurs voix résonnent et le vent emporte au loin leur chanson : l'homme qui irrigue les rizières au balancement de sa picote fait retentir tout l'alentour de sa voix puissante. L'eau qui ruisselle de son seau et qui s'achemine à travers les canaux d'irrigation, les oiseaux qui gazouillent, le vent qui fait plier les plants de riz, sont les instruments de musique ; le soleil torride dans un ciel immense et bleu est l'auditoire... », écrit cette Pondichérienne. Nous reproduisons l'un des poèmes (en tamoul parlé) publiés par elle en 1995 sous le titre de « Chansons folkloriques de Pondichéry ».

M.Gobalakichenane

ஒரு தலைக் காமம்

மயிலத்துக்குப் போவளவும் மறுச்சி வருமளவும்
மாவு சட்டி நூறு சொமந்தேன் - என் வள்ளியம்மா
மாவு சட்டி நூறு சொமந்தேன்
திருப்பதிக்குப் போவளவும் திரும்பி வருமளவும்
திருராமப் பெட்டி நானும் சொமந்தேன் - என் வள்ளியம்மா
திருராமப் பெட்டி நானும் சொமந்தேன்
மூனு மாசத்துக் கீரத் தண்டு
நீருணந்து போவு துன்னு
மூன்னாளா ஏரைக்கச் சொன்னாளே - என் வள்ளியம்மா
மூன்னாளா ஏரைக்கச் சொன்னாளே
அத்தியும் ஏரைக்கப் புட்டு
அண்டையிலே வந்து நின்னேன்
அப்பாலப் போடா இன்னாளே - என் வள்ளியம்மா
அப்பாலப் போடா இன்னாளே
ஆறு மாசத்துக் கீரத் தண்டு
நீருணந்து போவு துன்னு
ஆறு நாளா ஏரைக்கச் சொன்னாளே - என் வள்ளியம்மா
ஆறு நாளா ஏரைக்கச் சொன்னாளே
அத்தியும் ஏரைக்கப் புட்டு
அண்டையிலே வந்து நின்னேன்
அப்பாலப் போடா இன்னாளே - என் வள்ளியம்மா
அப்பாலப் போடா இன்னாளே.



செய்ச்சையம்மாள், வயது 90 (1957)

L'amour ingrat

Pour aller à Mayilam et pour en revenir
Je me suis chargé de cent pannelles (1) de farine- ma
Valliyammâ
Je me suis chargé de cent pannelles
A l'aller et au retour de Tiroupati
Je me suis chargé du coffret de Râmam- ma Valliyammâ
Je me suis chargé du coffret de Râmam.
Les carrés d'épinard de trois mois
Sans arrosage étaient perdus
Pendant trois jours, elle m'a fait puiser l'eau- ma
Valliyammâ
Pendant trois jours, elle m'a fait puiser l'eau.
Cela fait, je me suis approché d'elle
Fiche-moi le camp, m'a-t-elle dit- ma Valliyammâ
Fiche-moi le camp, m'a-t-elle dit.
Les plants d'épinards de six mois
Se desséchant,
Pendant six jours, elle m'a fait puiser l'eau- Valliyammâ
Pendant six jours, elle m'a fait puiser l'eau.
Cela fait, je me suis approché d'elle
Fiche-moi le camp, m'a-t-elle dit- ma Valliyammâ
Fiche-moi le camp, m'a-t-elle dit.

Cé.Paccayammâl, 90 ans (1957), trad.S.Madanacallyany

(1) pannelle = pot dans le langage pondichérien

Une supplique des Pondichériens en 1845 புதுச்சேரியரின் 1845ஆம் ஆண்டு வேண்டுகோள்

Dans son livre « Pondichéry et les comptoirs de l'Inde après Dupleix », Jacques Weber a bien montré (pp.68-88) les principales raisons de l'état misérable de Pondichéry durant la première moitié du 19ème siècle : l'accaparement par la métropole du « million » de roupies dû aux comptoirs français par les Anglais, depuis 1815, et une imposition particulièrement lourde, « véritable rançonnement », des cultivateurs. En illustration de cette situation, nous publions ci-dessous une supplique adressée aux Députés par les notables tamouls de Pondichéry.

« Pondichéry, 19 avril 1845

Messieurs les Députés,

Les habitants de cette colonie, privés déjà du droit de propriété de leurs champs et accablés sous le poids du plus onéreux des impôts, s'en sont plaints au gouvernement local plusieurs fois, et notamment par requêtes des 24 février 1840 et 15 mai 1844, dont ils joignent ici les copies, et par lesquelles ils ont réclamé la réintégration dans le droit de propriété, et le retour au principe d'imposition légale, soit de l'Inde, soit de la France (*un sixième du produit net, foncier*).

Le gouvernement actuel, loin de compatir à la malheureuse position où se trouve le cultivateur après avoir acquitté l'impôt foncier existant, vient de commencer à mettre en pratique l'odieux système proclamé par l'ordonnance du 7 janvier 1828, et que tous les gouverneurs, instruits par l'expérience, n'ont pas jugé à propos d'exécuter, c'est-à-dire ont reconnu vicieux et oppressif. Sous l'imposition existante, le cultivateur peut du moins trouver le prix de son travail compris dans les frais de culture, tandis que sous la nouvelle, il ne lui restera que moins et quelque fois rien du tout, et même moins que rien, d'autant plus que : 1° le rendement est loin d'atteindre le chiffre arbitraire qu'on fait aujourd'hui du produit présumé de nos champs ; 2° que les variations perpétuelles qu'occasionne dans leurs produits la sécheresse ou toute autre irrégularité des saisons n'entre point dans l'imposition commencée.

Dira-t-on que le creusement des canaux de rivières fait aux frais du gouvernement pour améliorer les irrigations de certaines aldées a seul motivé la nouvelle imposition ? 1° L'article 53 de l'ordonnance du 7 juin 1828 ne la borne point à ces aldées ; 2° le gouvernement anglais crée annuellement dans les provinces de sa domination des moyens d'irrigation qui lui coûtent des millions de roupies, il ne s'en fait dédommager que par la mise en valeur des terres incultes et ne songe nullement à s'en indemniser par un surchargement d'impôt sur les terres déjà cultivées ; d'ailleurs la création de nouveaux moyens d'irrigation ne fait que suppléer à l'irrégularité des saisons et au défaut des pluies périodiques devenus maintenant assez fréquents.

Tous les motifs de notre plainte sont amplement exposés dans les deux requêtes précitées.

La voix que nous élevons aujourd'hui jusqu'au sein de la Chambre, et qui ne s'y fit jamais entendre, est la suite nécessaire de l'extrémité fâcheuse à laquelle nous réduit cette désastreuse imposition, dont l'article 53 § 6 de l'ordonnance du 7 juin 1828, joint à l'avis du 13 mars 1845 ci-annexé, nous annonce une exécution forcée tandis que le gouvernement britannique qui convertissait en 1827, dans la province de Tanjaour, la redevance-produit, en redevance pécuniaire, n'exécuta cette mesure que chez les cultivateurs qui l'accueillirent volontairement et n'osa, jusqu'à présent, y forcer ceux qui s'y sont refusés et qui continuent de payer encore en nature. Tout cela suffirait à vous faire entendre nos maux et nos inquiétudes.

Il n'y a que votre justice, Messieurs, qui nous reste pour toute ressource. C'en est fait de nous, si cette justice ne vient nous sauver, et ce, promptement. Car, faibles que nous sommes, et végétant dans la misère, nous n'entrevoyons dans la nouvelle imposition qu'un avenir nul pour nous.

Nous sommes avec respect, Messieurs les Députés,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs,

Pour les habitants indigènes de Pondichéry, *Nadour(1) Sidam Barom(2)*, chef de caste

P.S. L'ordonnance du 23 juillet 1840 défend toute adresse collective »

(1-NdlR) Imprimé incorrectement avec « r » final et repris ainsi dans le catalogue. « Nadou » est la contraction du titre plus long de « Nattânmaikkârar » devenu « Nattâr », signifiant « notable » ou « chef de communauté ».

(2-NdlR) Imprimé en deux mots ; c'est ce nom en deux mots qui est repris dans le catalogue ; en fait : *Sidambarom*.

En Annexes : plusieurs documents, dont le procès-verbal de 1840 (nous n'en avons reproduit, ci-dessous, que le début donnant les noms des notables et non le texte extrêmement long de l'adresse), des extraits tirés des Lois de Manou et du « Land Tax » de Briggs, des pièces justificatives françaises remontant au 17ème siècle citées comme exemples, des références à la Constitution de 1790 et des « *Courals* » de Tirouvallouvar (n°43 et 551).

« **Procès-verbal** de la séance du comité des notables hindous, qui s'occupe des intérêts généraux

Le vingt-neuf janvier mil huit cent quarante

Présents :

M.M. Rassendra Poullé, président,

Vingatarayer, vice-président,

Vingadassariar, *Nadou Sidambara Modéliar*, Mouttoucoumarassami Poullé, Venou Chettiar, P.Rangapa Chettiar, Soupraya Modéliar, R.Arounassala Chettiar, Caji Baderdine Saheb, Balla Kichina Poullé, Anassami Ayer, Rassou Nalatambi Odéar, Ramassami Sastriar, Cojandé Dayrianada Modéliar, membres

et Ka.Sivassidambara Modéliar, secrétaire, tenant la plume.

La séance est ouverte à six heures.

M.*Nadou Sidambara Modéliar* chargé de la rédaction du projet d'adresse à M.le Gouverneur des établissements français de l'Inde, relative au droit de propriété des terres à Adamanom de cette colonie, à l'adoucissement de l'impôt foncier actuellement existant et au dégrèvement de la perte intégrale, déposa ce projet d'adresse sur le bureau. Il a été examiné, discuté et unanimement approuvé par le comité qui vota de présenter cette adresse à M.le Gouverneur des établissements français de l'Inde, signée de son président.

Fait à l'hôtel du comité, les dits jour, mois et an que dessus.

Signé : Rassendrin, Vingatarayer, *Nadou Sidambarom*, Ramassamy Sastry, Venou Chetty,

S.Dayrianadin, Cazi Baderdine, P.Rangapa Chetty, R.Arounassalam, N.R.Annassamyaya,

S.Souprayen, M.Vengadassariar, M.Mouttoucoumarassamy, M.Balakichenin,

Rassou Nallatamby, K.Sivassidambarom

Pour copie conforme, le secrétaire du comité, signé : Rassou Nallatamby » ...

Kourals (குறள்)cités : « Il est essentiel de consacrer une partie des récoltes aux mânes des ancêtres, une autre au culte domestique, une autre aux hôtes, une autre à la famille et la dernière pour soi » K.43.

« Le prince qui viole la loi en opprimant par un impôt onéreux est plus cruel qu'un meurtrier » K.551.

(NdlR : En tamoul)

தென்புலத்தார் தெய்வம் விருந்தொக்கல் தானென்றாங்கு

ஐம்புலத்தாறு ஓம்பல் தலை.

குறள் 43

கொலைமேற்கொண் டாரிற் கொடிதே அலைமேற்கொண்டு

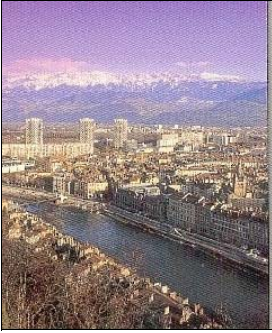
அல்லவை செய்தொழுகும் வேந்து.

குறள் 551

Collationné par *M.Gobalakichenane*

De Grenoble à Pondichéry : histoire d'un défi

கிரேனோபிளிலிருந்து புதுச்சேரி வரை : ஒரு சவாலின் வரலாறு



C'était il y a un an, à la sortie de l'été, alors que l'automne pluvieux nous cantonnait à la maison et que nous retournions en pensées vers les fabuleux séjours que nous avons faits à Pondichéry et aux alentours.



Dominique avait eu la joie et la chance d'effectuer un stage dans le dispensaire Nicole Durieux du village de Dubraypeth. Je l'avais rejoint et avant de repartir ensemble, nous avons promis au Dr Balasupramanian d'apporter notre aide concernant la traduction en français du rapport d'activité de l'hôpital CERTH India. Le temps avait filé et nous avions à peine commencé la traduction.

C'est alors qu'a germé l'idée de récolter des fonds pour soutenir l'action du dispensaire. Celui-ci fonctionne avec si peu d'argent que notre apport en Euros serait toujours le bienvenu et en quelque sorte nous dédouanerait de notre paresse de traducteur.

« Et si on leur apportait l'argent sur notre moto ? »

Le défi était lancé !

J'ai étudié la mappemonde, tracé une ébauche de route, fait un rapide état des lieux logistiques et deux jours après, je répondais, au grand étonnement de Dominique :

« Oui, c'est possible, on le fait ! » (elle était prise à son propre piège). Et tout s'est enchaîné très vite.



C'était il y a six mois, nos amis pondichériens de passage à Grenoble (Géraldine et Bugi avec leur bébé Satya), enthousiasmés par notre projet, nous confirment que 2004 sera une année mémorable pour Pondichéry : ce sera le *cinquantenaire de la cession de facto* des Comptoirs français. Tout ces 50 nous tournent la tête, et nous axons notre projet sur cet événement.

« Nous sommes un couple qui partira de Grenoble le 17 janvier 2004 sur sa moto pour atteindre Pondichéry en 50 jours. Nous avons chacun 50 ans et c'est notre façon de célébrer les 50 ans de l'indépendance » devient très vite notre leitmotiv.

Et depuis trois mois, c'est l'exaltation et la frénésie des préparatifs : demande de congés exceptionnels auprès des employeurs, création du site Internet :

<http://grenoble.pondichery.free.fr>

recherche de partenaires, obtention des visas et carnet de passage en douane pour la motocyclette etc.

Nous allons traverser dix pays, parcourir 26 000 Km (parce qu'il y a aussi le retour). Nous avons conscience que ce sera un véritable dépassement de nous-même ; mais nous savons que nous serons récompensés par la richesse et la diversité de nos rencontres.

De nos jours, n'y aurait-il pas encore une place au rêve ?

Dominique Rolland et Jean-Luc Beaudet

Internet*****Internet*****Internet***** Internet***** Internet*****

Les articles de **La Lettre du Cercle Culturel des Pondichériens** (archivage depuis le No.17) sont sur :
<http://www.puduchery.org>